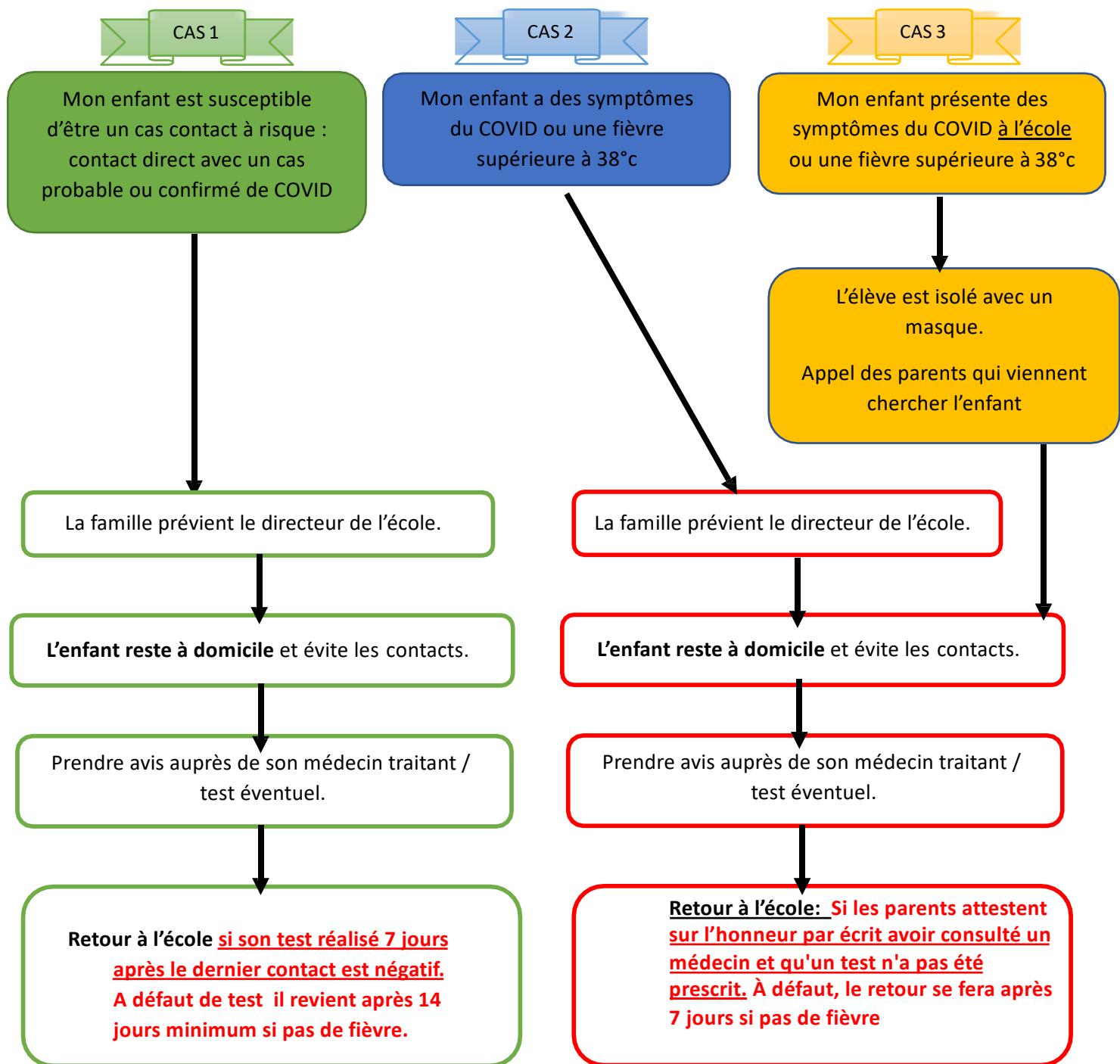


PROCEDURE COVID



NUMERO PLATEFORME COVID: 0 800 130 000

UN ELEVE EST UN CAS CONFIRME DU COVID

Le directeur de l'école en lien avec l'inspection prend contact avec l'agence régionale de santé (ARS).

Le directeur prévient les cas contacts décidé par l'ARS qui doivent être écartés de l'école. Ceux-ci doivent suivre la procédure du CAS 1 ci-dessus et respecter le délai d'isolement prévu.

En fonction de la situation, une classe, des classes, un groupe ou l'établissement peuvent être fermés



LES SYMPTOMES

Toute personne (élève ou personnel) présentant un ou plusieurs symptômes évocateurs de la Covid-19 doit rester à la maison ou être isolée à l'école.

Le retour à l'école se fera avec un avis médical favorable.

Survenue brutale d'un ou plusieurs des signes cliniques suivants :

- Infection respiratoire aigüe avec fièvre ou sensation de fièvre
- Fatigue inexplicable
- Douleur musculaire inexplicable
- Maux de tête inhabituels
- Diminution ou perte du goût ou de l'odorat
- Diarrhée